

Observatoire des mobilités
du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public

PANORAMA DES MOBILITES DES COTES D'ARMOR



MÉMENTO 2022-2023

SEPTEMBRE 2023



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Côtes
d'Armor**
le Département



À propos

À travers le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP), l'État et le Département souhaitent accompagner les territoires costarmoricains pour relever le défi de l'accessibilité et de la mobilité pour tous, et à répondre à celui de la transition énergétique de nos modes de transport.

Après une première publication du panorama des mobilités des Côtes-d'Armor - 2021, en avril 2022, l'observatoire départemental des mobilités, propose ce mémento 2022-2023 qui est une mise à jour du panorama, au travers d'un complément d'informations sur les dernières actualités des mobilités durables. Ces publications constituent une aide pour les acteurs, publics ou privés, de la mobilité et un outil de connaissance et de partage des actions menées par chacun d'entre eux.

Sommaire

la connaissance des mobilités dans les Côtes d'Armor.....	3
La Planification de la mobilité.....	4
Des services publics plus accessibles et une mobilité solidaire	6
Le vélo et les modes actifs.....	7
Les transports en commun.....	9
Le covoiturage.....	9
La multimodalité.....	10
Le forfait mobilité.....	10

Vers une mobilité plus solidaire, multimodale et active



LA CONNAISSANCE DES MOBILITÉS DANS LES CÔTES D'ARMOR

L'observatoire des mobilités des Côtes d'Armor

L'observatoire des mobilités, mis en place dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASaP), réunit les représentants des gestionnaires d'infrastructures (État, Département, Communes), des gestionnaires de services de mobilité (Région, Intercommunalités) et tous les partenaires associés aux politiques de la mobilité.

En avril 2022, l'observatoire a publié le panorama des mobilités. Ce document a mis en avant tous les dispositifs et actions en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle. Ce mémento propose un complément d'informations à ce document en mettant en avant les nouveautés de l'année écoulée.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actualites/Panorama-des-mobilites-des-Cotes-d-Armor2>

Les mobilités rurales

Porté par Lamballe Terre et Mer, le projet inter-EPCI, **MOBIL22**, cherche à expérimenter un projet d'intelligence collective pour faire émerger des solutions simples à mettre en œuvre, en réponse aux besoins quotidiens de mobilité des habitants à 3 échelles : une commune test par EPCI (Lamballe Terre et Mer, St-Brieuc Armor Agglomération, Dinan Agglomération et Loudéac Communauté), un portage à l'échelle de chaque EPCI, une gouvernance à l'échelle du bassin de vie de St-Brieuc. Des actions seront mises en œuvre sur les communes tests courant 2023.

L'observatoire c'est aussi un site internet

Afin de rendre l'observatoire plus visible pour l'ensemble des acteurs et du public, un site internet a été mis en ligne en septembre 2023. Ce site présente et diffuse toutes les actions et services de mobilité sur le département ainsi que les indicateurs de la mobilité du SDAASaP. Vous pourrez ainsi suivre, facilement, le développement des mobilités durables sur les territoires costarmoricains.

<https://mobilites.territoires22.fr/>



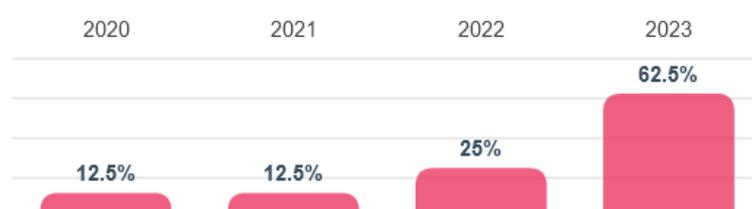
Les nouvelles données et études en cours

Une étude relative à la **stratégie mobilité** a été conduite par le CEREMA et Guingamp Paimpol Agglomération sur le territoire de l'agglomération. Elle doit aboutir à la réalisation d'un plan de mobilité simplifié sur le territoire. Une enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) sur le territoire de Lannion Trégor communauté a été réalisée en 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de leur PDMS. Les premiers résultats sont publiés sur le site de l'agglomération.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://www.lannion-tregor.com/fileadmin/user_upload/mediatheque/lrc/Ressources/Deplacements/LTC-PDM_RESULTATS_EMC2.pdf

Part des EPCI couverte par une plateforme de mobilité inclusive - données DEETS 22



LA PLANIFICATION DE LA MOBILITÉ

Schéma Départemental des Mobilités

Projet important pour les mobilités actives du territoire dont les résultats seront publiés en 2023, le **Département** a lancé un schéma des mobilités (2022-2027), en cohérence avec son Plan de Transition Énergétique établi en 2019 et avec le SDAASaP. Il sera construit principalement autour de 4 axes :

- Les mobilités actives, avec un Plan vélo Départemental, mettant l'accent sur les déplacements du quotidien au moyen d'aménagements cyclables à haut niveau de service. Le Schéma intégrera également le réseau touristique ;
- Les mobilités évitées avec un nouveau PDM-E (Plan de Mobilité Employeur) ;
- Les mobilités partagées avec la mise à niveau du Schéma des Aires de Covoiturage et des Services Associés ;
- Les mobilités propres et décarbonées en cohérence avec le schéma du syndicat départemental de l'énergie 22. (SDE22)
- Il intégrera le plan d'actions en faveur des mobilités solidaires (PAMS) en transversalité des points précédents.

POUR ALLER PLUS LOIN
<https://cotesdarmor.fr/>

Les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) se dotent de plans de mobilités simplifiés (PDMS)

Dans les Côtes-d'Armor, seule Saint-Brieuc Armor Agglomération a déjà réalisé un Plan de Déplacements Urbains réglementaire, sans y être soumis par la loi.

Lannion Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération ont un PDMS en cours d'étude.

La Communauté de communes du Kreiz-Breizh envisage le lancement d'un PDMS en 2023.

Il s'agit ici de démarches volontaires des collectivités, conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports.

Leff Armor communauté, EPCI non AOM, a recruté un nouveau chargé de mission mobilité et lancé une étude sur la mobilité.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-plan-de-mobilite-simplifie.html>



Plan de mobilité des entreprises :

Le préfet souhaite accélérer la mise en œuvre des plans de mobilité d'entreprises et d'administrations (PDME, PDMA), et en suivre l'évolution dans le cadre des accords d'entreprises.

Baie d'Armor Transport, opérateur des transports de l'agglomération briochine, offre une assistance aux entreprises de son ressort territorial pour la mise en œuvre de plans de mobilité d'entreprises. Actuellement, 18 entreprises de l'agglomération ont réalisé un plan de mobilité.

Exemplarité des pouvoirs publics :

Le Préfet souhaite, également, que toutes les directions départementales et services de la Préfecture réalisent un PDMA. La DDTM a validé son plan d'actions en 2022, et la DDPP a lancé le sien début 2023.

Le Conseil départemental a également engagé un plan de mobilité dans le cadre de son schéma des mobilités départemental en 2022.

Lamballe Terre et Mer a intégré le programme InTerLUD



Dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), le ministère de la Transition écologique a retenu le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD), qui a pour vocation d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie.

Lamballe Terre et Mer (LTM) a intégré ce programme et a réalisé, avec le cabinet Lestoux & Associés, un diagnostic qui permet de disposer d'une vision fine et complète du fonctionnement de la logistique de son centre ville.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.bretagne-supplychain.fr/agenda/lamballe-terre-mer-lancement-concertation-logistique-urbaine/>

Les modes actifs de déplacements

Les schémas directeurs cyclables (SDC), schémas piétons et autres schémas directeurs des modes actifs sont des documents d'orientation stratégique à long terme sur la politique cyclable et/ou piétonne des territoires. De nombreuses collectivités s'en dotent à différentes échelles d'actions et les intègrent à leurs documents de planification.

Dans les Côtes-d'Armor, Saint-Brieuc Armor Agglomération, Lannion Trégor Communauté, Dinan Agglomération, ont déjà réalisé des schémas directeurs cyclables.

Guingamp Paimpol agglomération et la Communauté de communes du Kreiz Breizh ont lancé un schéma directeur cyclable en 2022.

Les villes de Lamballe Armor, Paimpol et Lanvallay ont réalisé un SDC en 2022.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-schema-directeur-communautaire-des-amenagements-cyclables.html>

<https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/vivre-et-habiter/mes-deplacements/je-circule-a-velo/les-itinéraires-cyclables>

<https://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Transports-et-mobilites/Plan-Velo-Communautaire>

La planification des énergies alternatives

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22) finalisera un schéma de mobilité qui comprendra un schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques et intégrera les infrastructures de mobilité au gaz naturel véhicule (GNV) et à l'hydrogène.

Actuellement le département compte 3 stations GNV en service et 6 en projet, ainsi que 2 stations Hydrogène en projet.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.sde22.fr/>

DES SERVICES PUBLICS PLUS ACCESSIBLES ET UNE MOBILITÉ SOLIDAIRE

62,5%

Part des EPCI couverts par une plateforme de mobilité solidaire en Côtes-d'Armor

La loi NOTRe de 2015 a fait des Départements les chefs de file de la solidarité territoriale en leur confiant le soin d'élaborer des SDAASaP en co-pilotage avec l'État, et en lien avec les territoires et les opérateurs de service.

Les 3 premiers leviers d'amélioration de l'accessibilité aux services priorités dans les Côtes-d'Armor sont :

- Développer et mutualiser l'offre d'accueil des usagers et d'accès aux services sur le territoire à travers la création de maisons de services au public ;
- Déployer l'infrastructure et les usages numériques, à travers le plan très haut débit breton, la dématérialisation des procédures et le conseil-formation au numérique dans les espaces d'accueil du public ;
- Proposer des solutions de mobilité pour accéder aux services, à travers l'action des AOM.

Baromètre des Mobilités du Quotidien

En juillet 2022, Wimmov et la fondation pour la nature et l'homme (FNH) publient la **déclinaison régionale** du Baromètre des Mobilités du Quotidien.

Selon le rapport, la région Bretagne compte 20 % d'habitants en situation de précarité mobilité, contre 18 % de la population au niveau national. 50,5 % des répondant.e.s déclarent ne pas avoir le choix de leur mode de déplacement, versus 45,5 % sur toute la France. 37 % des répondant.es de la région ont dû renoncer à un emploi du fait d'un problème de mobilité.

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://barometremobilités-quotidien.org/wp-content/uploads/2022/07/Presentation-BMQ-Bretagne-1.pdf>

Les espaces France Services

Au 1^{er} janvier 2023, les Côtes-d'Armor comptent 33 espaces France Service, dont 6 itinérants, pour 26 au 1^{er} janvier 2022. La lutte contre la précarité numérique s'est également accompagnée du recrutement de conseillers numériques, avec 32 postes pour le département, soutenus à hauteur de 50000 euros pour 2 ans, dans le cadre du plan de relance.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Demarches-administratives/Retrouvez-ici-la-liste-des-espaces-France-Services-en-Cotes-d-Armor/>
<https://conseiller-numerique.gouv.fr/>

Les plateformes de mobilités dans le département

En 2022, une nouvelle expérimentation a été mise en œuvre dans le département par le conventionnement entre Wimmov et le centre intercommunal d'action social de Guingamp Paimpol agglomération afin d'expérimenter une offre de plateforme de mobilité inclusive dans le sud de l'agglomération (Guingamp, Bourbriac, Belle-Isle en terre, Callac), ce qui porte à 62,5 le pourcentage d'EPCI couverts par des plateformes de mobilités inclusives dans les Côtes-d'Armor.

L'association Adaléa avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et la SARL Alter Interim ont finalisé une étude de plate-forme de mobilité avec le soutien de l'État et de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Un conseiller mobilité a été recruté par Adaléa.



LE VÉLO ET LES MODES ACTIFS



14,75 km

d'infrastructures cyclables par km²
en Côtes-d'Armor.

(10,4 en France métropolitaine, 16,4 en Bretagne,
38,7 en Ile de France – source Geovelo)

Le plan vélo et mobilité actives

Le plan vélo et mobilités actives a été lancé en 2018 et prévoyait 350 millions d'euros sur 5 ans, qui a été amendé dans le cadre de France relance suite à la crise Covid.

Le **nouveau plan vélo annoncé fin 2022** renouvelle le fonds de mobilité active et le dote de 250 millions d'euros pour l'année 2023.

100 millions alimenteront le sixième appel à projet fond de mobilité actives, et le reste devrait financer un appel à accompagnement de plus long terme de territoires peu denses sur leur politique cyclable.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-velo-et-mobilites-actives>

Géovélo et alimentation de la BNAC

La base nationale des aménagements cyclables (BNAC) est un dispositif de transport.data.gouv.fr, dans lequel chaque producteur de données doit verser ses données pour permettre leur réutilisation, et qui intégrera, par défaut, les données d'[Openstreetmap.fr](https://openstreetmap.org) (OSM).

Le Conseil Départemental 22 a contractualisé avec la société Géovélo dans le cadre de son schéma des mobilités départemental afin de faciliter la mise à jour d'OSM et de la BNAC pour tous les territoires costarmoricens.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://mobilites.territoires22.fr/>

Les dispositifs nationaux d'aides aux particuliers

Les aides nationales à l'achat pour acheter un vélo sont étendues en 2023.

Extension du bonus écologique : Le bonus écologique « VAE », passe de 200 € à 400 € maximum.

Le bonus écologique « vélo-cargo » s'élève dorénavant à 2 000 € maximum,

Extension de la prime à la conversion de 1 500 € à 3 000 € maximum.

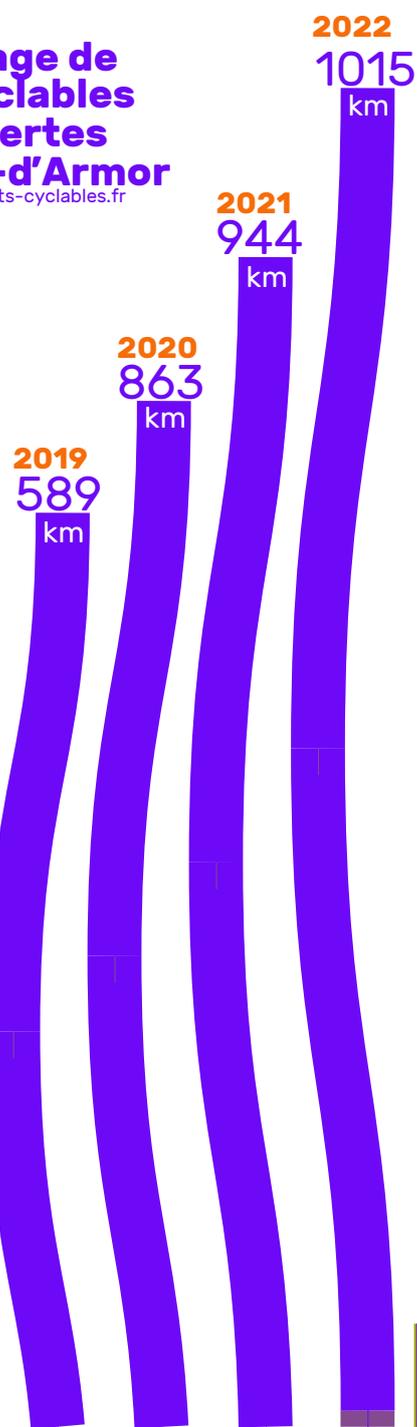
Les EPCI peuvent également mettre en place des aides à l'achat.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecologie.gouv.fr/extension-des-aides-nationales-lachat-dun-velo>

Kilométrage de pistes cyclables et voies vertes en Côtes-d'Armor

Source [amenagements-cyclables.fr](https://www.amenagements-cyclables.fr)



Fonds mobilités actives - Continuités cyclables

Dans le cadre du cinquième appel à projet fond de mobilité actives (5ème AAP FMA) continuités cyclables, les projets de Lannion, Ploubazlanec, Saint-Brieuc agglomération et Rostrenen ont été lauréats pour des montants de subventions respectifs de 290K€, 263K€, 235K€ et 120K€, pour un total de près de 7 km d'aménagements cyclables en sites propres. Doté de 100 millions d'euros, le 6ème AAP FMA a été lancé en janvier 2023, 19 dossiers ont été déposés dans les Côtes d'Armor.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecologie.gouv.fr/appels-projets-fonds-mobilites-actives-amenagements-cyclables>
<https://www.ecologie.gouv.fr/barbara-pompili-et-jean-baptiste-diebbari-renforcent-soutien-pratique-du-velo-plan-france-relance#xtor=RSS-23>

DETR et DSIL 2022

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2022 a, quant à elle, permis de soutenir 21 projets favorables aux mobilités actives, pour un montant total de 1,7 millions d'euros et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022 a aidé au financement de 65 opérations relatives à la sécurité routière des mobilités douces et à l'accessibilité pour un montant total d'aide de 4,7 millions d'euros.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Relations-avec-les-collectivites-territoriales/Dotations-et-Subventions/Dotations-d-investissement-Subventions-Ingénierie>

Lauréats AVELO 2

Lamballe Armor a été lauréat du second appel à projet AVELO2, ce qui lui a permis de réaliser un schéma directeur cyclable.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/passera-lation/programme-avelo-2>

Stationnement sécurisé vélos

L'observatoire des mobilités départementales recense à ce jour 433 places de stationnements vélos sécurisés dans le département des Côtes d'Armor.

Le **programme CEE Alvéole Plus**, vise à déployer au niveau national 100 000 places de stationnement sécurisées et abritées pour les vélos.



Le programme propose des financements, ainsi qu'à partir de mars 2023, des actions de conseil et de formation pour accompagner leur déploiement.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://alveoleplus.fr/>

« Savoir rouler à vélo » et « génération vélo »

En 2018, le gouvernement a lancé le programme « savoir rouler à vélo » (SRAV) afin que chaque enfant sache faire du vélo à son entrée en collège.

Objectifs nationaux : 200 000 enfants formés fin 2022, 400 000 fin 2024, au-delà, tous les élèves avant la sortie de CM2 soit 850 000 enfants par an.

Objectifs Côtes-d'Armor : 1 400 élèves, formés avant leur entrée au collège en 2021, 4 900 en 2022.

Pour répondre à cet objectif, le gouvernement a lancé en 2022 avec la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) le programme « génération vélo » en y consacrant 21 millions d'euros.

Ce programme vise à former plus de 6000 intervenants et participer financièrement aux interventions.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/article/presentation>

LES TRANSPORTS EN COMMUN

82

Lignes de cars ou bus
en Côtes-d'Armor
et plus de 1500 arrêts de bus
(hors lignes scolaires)

Evolution du service Breizhgo

La Région Bretagne et cinq intercommunalités du Pays du centre ouest bretagne ont signés une convention visant à passer la fréquence des quatre lignes desservant Carhaix et la ligne Guéméné-sur-Scorff/Pontivy de quatre à sept liaisons quotidiennes supplémentaires. La ligne Rostrenen-Carhaix passe de trois à six liaisons quotidiennes.

Le coût de cette amélioration de service qui s'élève à 453 000 euros par an, est pris en charge par la Région.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.breizhgo.bzh/>

Rénovation de la ligne ferroviaire Dol-Dinan Lamballe

Lancée fin 2019, la rénovation de la section Dol-Dinan s'est terminée 15 mars 2021. Les travaux de rénovation de la partie Dinan Lamballe, estimé à 53,8 millions d'€, sont prévus de début juillet 2023 à fin juin 2024. (fermeture section Dol-Dinan de juillet à septembre 2023).

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.dinan-agglomeration.fr/Actualites/Renouvellement-de-la-voie-ferree-Dinan-Lamballe>

LE COVOITURAGE

100 € pour les nouveaux covoitureurs s'inscrivant sur une plateforme.

À partir du 1^{er} janvier 2023, les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte-distance recevront une prime de 100 €, via les plateformes de covoiturage, sous la forme d'un versement progressif : une première partie au 1^{er} covoiturage (25 € minimum) et le reste au 10^{ème} covoiturage, dans un délai de 3 mois à compter de son premier covoiturage.



POUR ALLER PLUS LOIN

[Deux bonus covoiturage pour bien démarrer l'année !](#)

Aide aux covoitureurs : 1 € de l'État pour 1 € de la collectivité.

Chaque covoitureur sera soutenu par l'État et les collectivités dans ses trajets du quotidien. Il s'agit d'un financement supplémentaire aux collectivités qui proposent déjà des incitations financières aux covoitureurs.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ecologie.gouv.fr/covoiturage>

Le Fonds Vert

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, en 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Le covoiturage du quotidien représente moins de 1% des déplacements effectués en voiture. Pourtant, le covoiturage représente un levier efficace, directement activable et à moindre coût pour agir sur la décarbonation de la mobilité des personnes, c'est pourquoi le fonds vert a vocation à développer la pratique du covoiturage avec la mise en place par les collectivités d'infrastructures facilitant l'usage (aires, lignes, voies réservées) et des actions d'animation et d'incitation financière avec une cible de plus de 100 territoires accompagnés.

POUR ALLER PLUS LOIN

[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20accompagnement_Axe3_Covoiturage.pdf)

[%20accompagnement_Axe3_Covoiturage.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20accompagnement_Axe3_Covoiturage.pdf)

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer



Evolution du forfait mobilité durable

Pour les employés, il s'agit de la prise en charge facultative par leur employeur de tout ou partie des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail (frais de carburant, frais engagés pour l'alimentation de véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogène) jusqu'à 800 € par an (au lieu de 600 € par an).

Les moyens de transports concernés sont les vélos, le covoiturage, les engins de déplacement personnels en location ou des particuliers, l'autopartage avec des véhicules propres.

Le forfait mobilités durables est également mis en place dans la fonction publique d'État. Il est désormais cumulable avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2022.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14046>



Document réalisé par la Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (DDTM 22) et le Conseil départemental des Côtes-d'Armor (CD 22)

Directeur de la publication :

Serge DELRIEU, Sous-préfet de Guingamp

Responsables de la rédaction :

Benoît DUFUMIER, directeur de la DDTM22 et Éric Vantal, directeur général adjoint du CD 22

Rédigé par Louis BREGEAT, Edouard MORIN (DDTM22 / SOFT) et Jean-Jaques LELIEVRE (CD22 / Mission mobilités), avec les contributions du groupe de travail mobilité du SDAASaP. Maquettage : Edouard MORIN.

Date de publication : 15/09/2023

Droits d'usage : Accès libre hors illustrations et photos

Crédits illustrations : Les illustrations des pages 1, 2 et 7 ont été réalisées par la DDTM 22 (Nina BOUCHAIN et Edouard MORIN). Toutes les autres illustrations proviennent de la sphère <https://www.gouvernement.fr/>.

Crédits photos : Lannion Trégor Communauté (<https://www.lannion-tregor.com/fr/deplacements/le-reseau-urbain-et-peri-urbain/la-ligne-30-lannionmorlaix.html>) (p. 1),

Transdev (<https://www.transdev.com/en/solutions/rail-transport-bretagne/>) (p. 30).

Information : Malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction, des erreurs ou omissions involontaires peuvent subsister. Vous pouvez faire part de vos remarques ou réclamations en nous contactant par email observatoire-mobilite@cotes-darmor.gouv.fr

Réutilisation des informations et données publiques : Les conditions et limites relatives à la réutilisation d'informations publiques est régie par les dispositions de la loi 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre le public et l'administration. En particulier, toute réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées.



Panorama des mobilités des Côtes-d'Armor – Mémento 2022-2023

Septembre 2023

Produit par l'observatoire des mobilités

du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public